

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Mobilité européenne des jeunes en formation professionnelle

Erasmus, le programme initiateur de l'Union européenne

Acroître la mobilité des apprenants de la formation professionnelle, quel que soit leur statut (scolaire ou apprenant ou adulte) est un enjeu fort du programme Erasmus+. Les enseignants, formateurs et personnels des organismes de formation professionnelle sont également encouragés à participer à une activité de mobilité en Europe dans le cadre d'une mission d'enseignement ou d'une période de formation.

Il est évident que l'acquisition de compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles, favorisent le développement personnel des apprenants ainsi qu'une meilleure insertion sur le marché du travail européen. Pour les enseignants, les formateurs et l'ensemble des personnels des établissements, l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements et entreprises.

Tout établissement réalisant de la formation professionnelle peut organiser la mobilité pour ses apprenants, ses apprentis ou ses personnels. Les organismes peuvent candidater de façon individuelle ou dans le cadre d'un projet groupé, auquel cas le coordinateur du projet peut aussi être une collectivité locale, un GIP académique, une association, etc.

L'acquisition de compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorisent le développement personnel des apprenants

Les apprenants de la formation professionnelle y compris les apprentis, préparant un diplôme professionnel de niveau 5 (CAP) ou 4 (bac professionnel), peuvent obtenir une bourse pour effectuer :

- une période de stage au sein d'une entreprise en Europe ;
- une période de formation dans un établissement de formation professionnelle européen incluant une période en entreprise obligatoire.

D'une durée comprise entre 2 semaines et 12 mois, cette mobilité effectuée à l'étranger est encadrée par l'organisme organisateur et l'établissement ou l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'apprenant une convention de stage, spécifiant les activités, les acquis d'apprentissage attendus ainsi que les dispositifs de validation et de reconnaissance qui seront appliqués.

La mobilité des enseignants et personnels doit être encadrée par un accord établi entre les organismes organisateurs et les organismes d'accueil ; il définit les activités de la période de mobilité ainsi que les acquis d'apprentissage attendus.

Le devenir professionnel des jeunes ayant effectué une mobilité internationale

Analyses issues de l'enquête Génération 2010 effectuée en 2013 par le Céreq

La part de temps passé en emploi est, pour les jeunes ayant effectué un séjour encadré à l'étranger, largement supérieure (78%) à celle de l'ensemble de la Génération 2010 (66%). L'expérience de mobilité internationale encadrée en cours d'étude semble ainsi protéger les jeunes du chômage tout au long des trois premières années de leur vie active. Ils atteignent trois ans après des positions globalement plus avantageuses. Le Céreq s'interroge aussi sur les expériences de stage à l'étranger et fait ressortir l'idée d'une plus-value pour l'insertion professionnelle, que les stages soient courts, intermédiaires ou longs et indemnisés. Cette comparaison des situations fait apparaître un « effet mobilité » à l'étranger sur l'employabilité. La démonstration d'une corrélation positive reste cependant à construire pour prouver statistiquement cette relation entre mobilité et insertion professionnelle et, à travers des travaux de recherche à poursuivre, affiner le lien de causalité.

Les programmes Erasmus+ offrent de nombreuses possibilités pour l'enseignement supérieur (du BTS au master), l'enseignement scolaire (collège, lycée), pour l'apprentissage ainsi que pour la formation des adultes tout au long de la vie. C'est aux orientations relatives à la formation professionnelle que nous nous arrêtons dans cet article.

Coordination de ce dossier : Viviane DERIVE

Jouer la carte de la mobilité européenne avec Erasmus+ c'est plus d'apprentissages



Le rôle de l'agence Erasmus+ France

L'agence Erasmus + France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus + sur les volets éducation et formation.

Ces programmes européens ont pour principaux objectifs de permettre au citoyen d'acquérir des compétences utiles pour un métier, de contribuer au multilinguisme et à la citoyenneté européenne.

Construit pour s'inscrire dans les ambitions de la Stratégie 2020 d'une croissance intelligente, durable et inclusive, le volet éducation et formation du programme Erasmus+ rassemble les anciens programmes Erasmus (enseignement supérieur), Comenius (enseignement scolaire), Leonardo da Vinci (formation professionnelle).

L'agence est référent national des dispositifs Europass,

Epale, Ecvet. Elle assure aussi un rôle d'information dans le réseau Euroguidance.

- Europass : passeport européen de compétences
- Epale : Plateforme collaborative multilingue
- Ecvet (European Credit system for Vocational Education and Training) système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels
- Euroguidance : réseau permettant l'information des citoyens européens

L'agence attribue et contrôle a posteriori les financements européens dans le cadre du programme Erasmus+ / Education et Formation. Elle conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus. Elle organise tout au long de l'année des journées d'informations et des ateliers afin de mieux faire connaître les programmes et dispositifs européens, le contexte dans lequel ils s'inscrivent et les bénéfices qu'ils génèrent.